



 **Projet d'installation solaire**

Projet de ferme solaire « Montplaisir » à Meunet-sur-Vatan et Graçay, dans l'Indre (36) et le Cher (18)

Le projet agrivoltaïque « Montplaisir » se situe sur les communes de Meunet-sur-Vatan (Indre) et Graçay (Cher). Les parcelles étant exploitées en grandes cultures, l'agriculteur a souhaité diversifier son activité et réintroduire un atelier ovin sur une partie des parcelles, qui étaient historiquement des prairies ovines. Le projet sera donc une coactivité entre une production d'électricité renouvelable et deux activités agricoles : grandes cultures et élevage ovin.

Notre projet s'inscrit en continuité des pratiques actuelles de production céréalière tout en favorisant l'introduction d'un nouvel atelier ovin, permettant ainsi à l'agriculteur de diversifier ses activités. La technologie des trackers solaires permettra au parc de s'adapter à l'évolution des besoins agricoles. Le parc agrivoltaïque a été adapté pour mieux fonctionner avec l'agriculture : les rangées sont plus espacées et les structures sont pilotables pour faciliter les travaux agricoles.

La centrale agrivoltaïque dispose de batteries de stockage qui permettent de lisser la production solaire tout au long de la journée, réduisant ainsi les pics de midi et stabilisant le réseau électrique.

Nous avons mené différentes études de faisabilité (technique, environnementale et agricole) dans le cadre de ce projet. Les études environnementales ont débuté après approbation des communes de Meunet-sur-Vatan et Graçay. Le projet s'inscrit dans les zones d'accélération pour les énergies renouvelables prévues par la loi APER pour la commune de Meunet-sur-Vatan. Les études de faisabilité se sont achevées au printemps 2026. Les inventaires environnementaux réalisés lors de l'étude d'impact ont permis d'identifier les enjeux écologiques et de caractériser les zones à fort enjeu environnemental, dont des zones humides et des réservoirs de biodiversité pour la flore et l'avifaune qui seront évités et feront l'objet de mesures de préservation ciblées.

Les volets naturels (faune, flore et zones humides), paysager et réglementaire, ainsi que l'étude préalable agricole, ont été réalisés par le bureau d'études AEPE Ginkgo. In the Air a effectué une étude topographique du site.

Un permis de construire sera déposé en second semestre 2026. Lors de la phase d'instruction, une enquête publique sera menée courant 2027-2028 par un commissaire-enquêteur nommé par le tribunal administratif.

CHIFFRES CLÉS



26 160 MWh
(mégawatt heures) d'électricité
produite chaque année



19,3 MWC
(mégawatts crêtes) de puissance maximale



11 767
habitants approvisionnés en consommation
électrique (hors chauffage), ce qui correspond à
5 349 foyers (équivalent, 2,2 personnes/foyer)



7,1 ha
(hectares) de surface de modules et
36,3 hectares de surface clôturée



141 791
tonnes de CO₂ évitées chaque année
(estimation comparée au mix européen)

Participez !

Vous souhaitez obtenir davantage de renseignements sur notre projet de ferme agrivoltaïque ?

Partager votre avis ou émettre des recommandations ?

Nous répondons à toutes vos demandes adressées par e-mail à l'adresse yasmine.maldant@lightsourcebp.com ou par courrier à :

B'Coworker c/o Lightsourcebp, 60 boulevard du Grand Cerf,
86000 Poitiers.

 **Projet d'installation solaire**

Projet de ferme solaire à « Montplaisir » à Meunet-sur-Vatan et Graçay, dans l'Indre (36)

Le schéma d'implantation proposé résulte d'améliorations successives et des recommandations issues des échanges avec nos partenaires agriculteurs, des consultations publiques, des concertations avec les riverains et des différentes études menées.



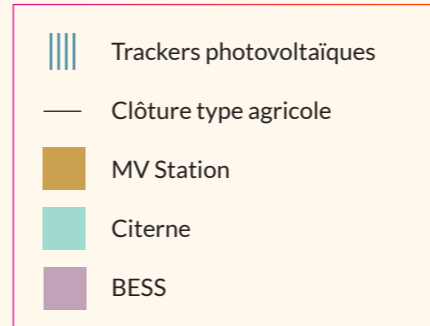
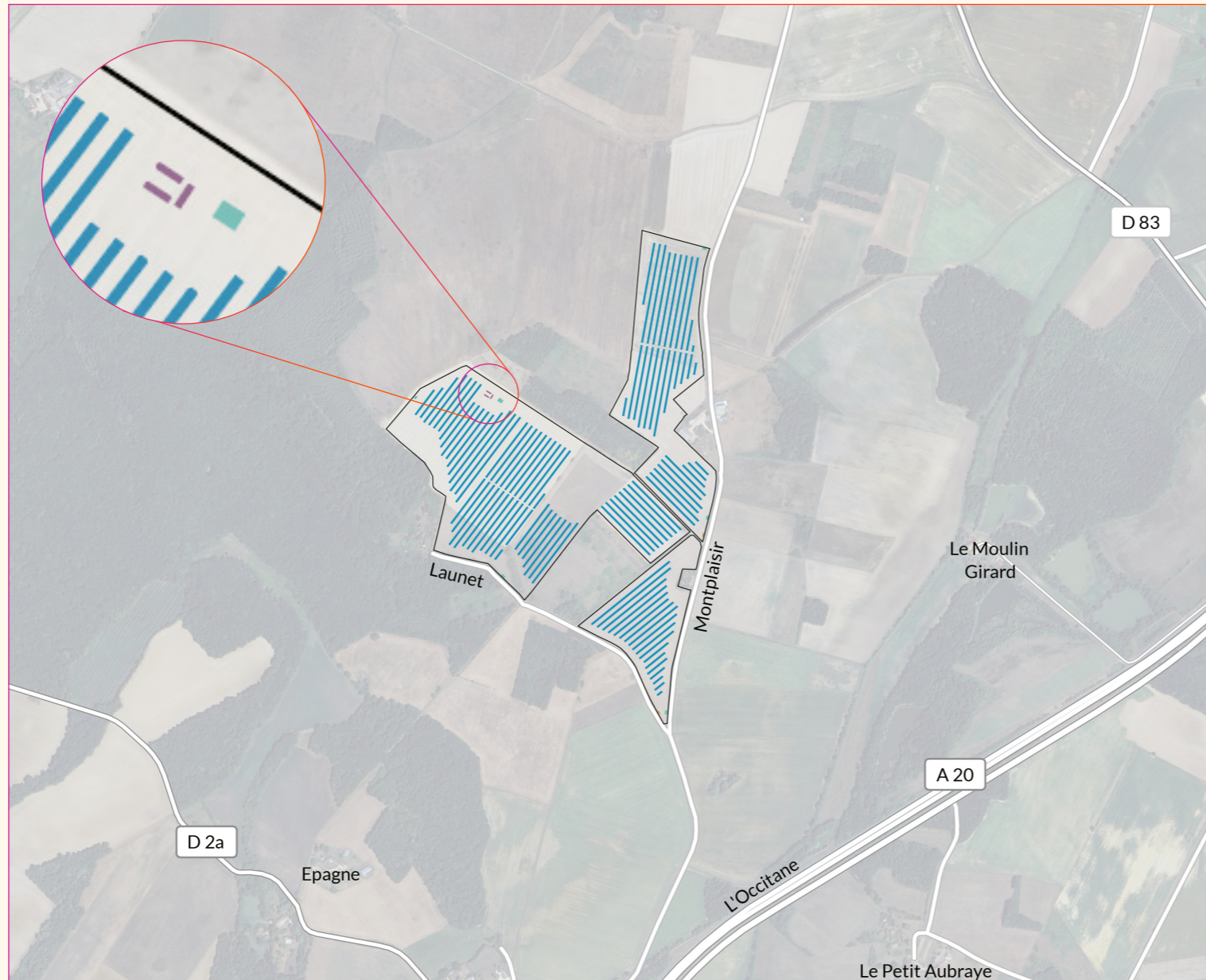
Préservation de la biodiversité

Nous élaborons un ensemble de mesures Éviter-Réduire-Compenser-Accompagner qui vont permettre d'éviter les zones à enjeux, de réduire l'impact des panneaux sur la faune et la flore, de compenser les impacts résiduels, s'ils existent, par des actions sur des terrains à proximité et d'accompagner le déploiement d'une biodiversité accrue à l'intérieur et aux abords du parc. Concrètement, il s'agit d'éviter l'implantation de panneaux sur les zones à forts enjeux (jachères, zones humides), de planter des haies positionnées de sorte à permettre la continuité des corridors écologiques, d'enherber des allées à proximité des haies et de sanctuariser les jachères sur toute la durée de vie du parc.



Poursuite de l'activité céréalière

Grâce aux structures innovantes pilotables, notre projet agrivoltaïque s'adaptera au stade physiologique des cultures pour permettre leur bonne croissance. L'espacement entre rangées a été pensé pour s'adapter au passage des engins agricoles et permettre le travail de la terre.



Intégration paysagère

L'intégration paysagère a été au cœur de notre réflexion pour la conception du projet. Les haies existantes ont été maintenues et de nouveaux linéaires de haies bocagères seront implantés et permettront de limiter l'impact visuel du projet tout en créant des corridors pour la biodiversité.



Réintroduction d'un élevage ovin

En cohérence avec la volonté de l'agriculteur de diversifier son exploitation, la ferme agrivoltaïque accompagnera la création d'un atelier ovin. Des paddocks aménagés favoriseront la gestion des troupeaux, offrant ombrage et abri face aux intempéries. L'espacement des rangées permettra le passage des engins, garantissant la vocation agricole principale du site.

FAQ

Y a-t-il un risque de détournement du foncier agricole au profit de la production d'énergie ?

L'agrivoltaïsme associe exploitation agricole ou élevage et production d'électricité sur une même parcelle de terre, avec la priorité à l'usage agricole. Nos panneaux surélevés sont parfaitement adaptés pour éviter la compétition des usages sur un même foncier et contribuent à lutter contre la déprise agricole. Il existe toutefois une perte de terre minimale (moins de 5%) due aux pieux battus qui soutiennent les panneaux solaires et à la présence d'un poste de transformation et d'un poste de livraison.

À qui incombe l'entretien des installations ?

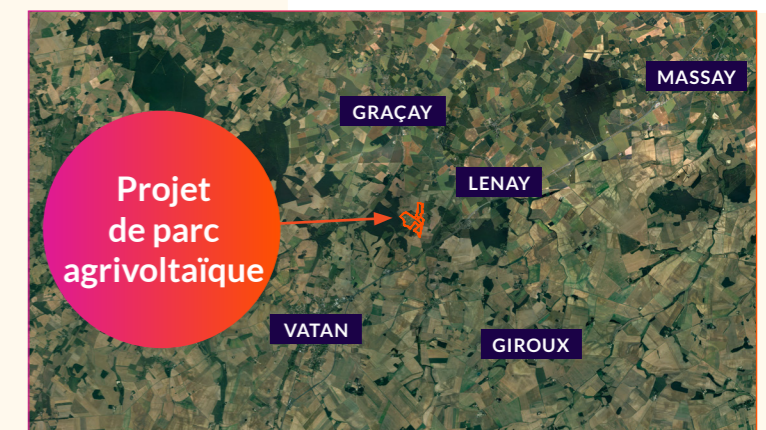
Pendant l'exploitation, nous nous chargeons de la maintenance des installations et de l'entretien de l'herbe sous les panneaux et des haies végétales que nous ensemençons autour de la ferme. Plusieurs fois dans l'année, nous envoyons des spécialistes sur site pour nettoyer les panneaux en profondeur. Et entre chaque visite, la pluie suffit généralement à ôter les salissures et la poussière en surface.

Les panneaux ont-ils une incidence sur le rendement agricole ?

Des recherches sont en cours à ce sujet au sein du Pôle de recherche sur l'agrivoltaïsme conduit par INRAE, dont nous sommes membres. Aujourd'hui, les études confirment que les installations photovoltaïques protègent les cultures des aléas climatiques, comme la grêle ou le gel, réduisent la température de l'air et du sol en journée ainsi que les amplitudes thermiques, diminuent l'évapotranspiration et permettent de conserver le potentiel fourrager global.

Quid du bien-être animal ?

Certaines études, dont celles d'INRAE, indiquent que les panneaux solaires améliorent le confort des animaux, notamment grâce à l'abri ombragé qu'ils leur procurent.





Concertation avec les communautés riveraines

Chez Lightsource bp, nous sommes convaincus que la réussite d'un projet réside dans la concertation avec les communautés de riverains, d'agriculteurs et les pouvoirs publics tout au long de son développement.

C'est pourquoi nous organisons régulièrement des échanges, réunions et présentations avec les élus, les habitants et les administrations pour informer sur nos projets et recueillir leurs recommandations.

Nous avons présenté le projet aux élus du territoire, mairies, communauté de communes et au comité technique de la transition énergétique de la DDT de l'Indre et au riverain direct du projet. Nous avons organisé une permanence publique à la mairie de Meunet-sur-Vatan le 22 avril 2026.



Le 22 avril 2026

À la mairie de Meunet-sur-Vatan

En savoir plus

Besoin d'informations complémentaires ?

Contactez-nous par e-mail à yasmine.maldant@lightsourcebp.com soit par courrier postal à l'adresse - **B'Cowroker c/o Lightsourcebp, 60 boulevard du Grand Cerf, 86000 Poitiers** - nous nous ferons un plaisir d'organiser un entretien avec un membre de notre équipe pour répondre à vos questions.

E | contact.fr@lightsourcebp.com

W | www.lightsourcebp.com/fr

QUI NOUS SOMMES

Nous sommes Lightsource bp, un leader mondial des renouvelables onshore. Depuis plus de 15 ans, nous utilisons la lumière du soleil pour alimenter notre planète avec une énergie propre, durable et responsable en déployant des projets solaires d'envergure, notamment dans l'agrivoltaïsme.

